## **PETROLE - INDEXATION**

Dès le 1<sup>er</sup> février 2025, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

Ouvrier qualifié 2è catégorie	26,9669 €
Conducteur d'autos	27,9535 €
Ouvrier qualifié 1è catégorie	27,9535 €
Ouvrier qualifié aérodrome	27,9535 €
Ouvrier surqualifié	29,0008 €
Elèves en alternance	26,5927 €
Prime de raffinage classique I*	1,2097 €
Prime de raffinage II *	0,3364 €

<sup>\*</sup> Prime de raffinage classique.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet www.fgtbpetrole.be.



<sup>\*\*</sup> Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.